

La Lettre de l'APREF

Une nouvelle équipe est à l'œuvre en France pour gouverner, et cela aura forcément un impact important sur le marché de l'assurance. L'APREF s'est bien gardée d'intervenir dans les débats ou de solliciter les candidats sur certains thèmes, ceci étant le rôle des organisations professionnelles de l'assurance. Elle se réserve par contre la possibilité d'interpeller les pouvoirs publics sur des projets qui touchent à la réassurance.

Table ronde de l'assurance et place de Paris

L'APREF note avec intérêt le souci des pouvoirs publics d'engager le dialogue au plus haut niveau et de rechercher l'avis des professionnels sur un certain nombre de sujets tels que le financement des entreprises, l'avenir de l'épargne, le financement de la protection sociale, la dépendance et la retraite.

Le sujet de la compétitivité de la place de Paris pour les services financiers est particulièrement important pour les réassureurs, le marché de la réassurance étant presque totalement mondialisé et les sociétés relativement faciles à délocaliser. Dans cette perspective, toute mesure favorable sur le plan social et fiscal serait bénéfique et nous souhaitons faire l'inventaire des métiers de la réassurance, des compétences et des souhaits des différents acteurs, pour pouvoir faire des propositions aux assureurs et au Trésor.

Par ailleurs nous plaignons pour une transposition rapide de la Directive Réassurance, dans des conditions de compétitivité avec les autres marchés, ce qui serait bénéfique car cela lèverait une incertitude juridique et réglementaire sur la place.

AFA

L'APREF se réjouit de la création de l'Association Française d'Assurance, qui montre la volonté de dialogue des grandes organisations professionnelles et la nécessité de présenter des points de vue communs sur certains grands dossiers, ce qui devrait renforcer le lobbying professionnel.

Elle partage l'objectif de la création pour que cette entité devienne à terme la maison commune de l'ensemble des organisations représentant l'ensemble des opérateurs dans la souscription des risques de toute nature en France.

Sujets Professionnels

Un certain nombre de sujets techniques sont en discussion récurrente dans le marché, nous évoquerons brièvement ceux qui impliquent fortement les réassureurs.

- **Corporels Graves**

L'APREF fait depuis plusieurs années un travail de sensibilisation des assureurs sur la dérive des Corporels Graves qui entraîne un surcoût pour les assureurs, un manque de visibilité dans les réserves, un fort renchérissement des couvertures de réassurance, sans que l'on puisse en limiter les effets négatifs, en particulier en Automobile. Elle soutient les démarches de la profession visant à harmoniser les indemnisations dans un cadre spatio-temporel en construisant des référentiels adaptés.

L'APREF finalise à partir des travaux de sa Commission Automobile un projet de fiche Victime Grave, intégrant tous les principaux paramètres permettant l'évaluation à partir de la consolidation des victimes ainsi que l'ensemble des postes de la nomenclature Dintilhac. Par ailleurs, un travail de toilettage des principales versions de clauses de rentes pour les traités de réassurance est en cours.

Nous souhaitons présenter cet été ces travaux aux organisations professionnelles pour discussion, en vue de trouver des convergences. Une standardisation des informations devrait permettre de motiver l'ensemble des acteurs, de développer les fichiers professionnels, d'améliorer la transparence, la comparabilité et la visibilité dans ce segment qui concerne tous les opérateurs Dommages.

- **Catastrophes naturelles**

La réforme possible du régime continue à faire l'objet de discussions professionnelles. Elle passe pour les réassureurs par l'objectivation des périls couverts, qui doivent être dénommés pour éviter toute dérive. Il est aussi nécessaire pour l'équilibre du régime qu'il y ait un socle minimum de solidarité entre tous les types et les localisations des risques. Par ailleurs, une plus grande transparence des données, une certaine flexibilité tarifaire et le développement de l'incitation à la prévention doivent permettre de moderniser le régime et de le rendre plus compétitif pour les assurés.

Selon les options choisies et le positionnement de la réassurance par la CCR, la réassurance de marché pourra se développer en complément et contribuer à l'évaluation et à la modélisation des risques.

Siège social : c/o Caisse centrale de réassurance – 31 rue de Courcelles – 75008 Paris

Secrétariat : c/o Jean-Marc SZMARAGD – SCOR – 1 avenue du Général de Gaulle – 92074 Paris la Défense Cédex

www.apref.org

▪ Terrorisme

La couverture des biens en France a été clarifiée par la législation de 2006, mais en même temps très aggravée. La couverture du nucléaire est obligatoire sous toutes ses formes pour les dommages subis sur le territoire (bombe sale, arme tactique, conséquences d'un attentat sur site nucléaire français ou étranger), ainsi que du chimique, bactériologique et radiologique est la plus large au monde. C'est une excellente protection pour les assurés, mais induit des conséquences importantes pour les assureurs et réassureurs. L'APREF considère que les développements successifs de la couverture terrorisme obligatoire en dommages introduisent en France un nouveau paradigme.

D'une part, il faut alors envisager des scénarios hyper- catastrophe d'une échelle et sévérité extrêmes, n'ayant rien à voir avec des scénarios de périls naturels, avec corrélation dans toutes les branches (y compris Responsabilité et Assurances de personnes) et des rétentions potentielles considérables pour les assureurs français, malgré les protections de l'Etat en Dommages. D'autre part, il y aurait en cas de sinistre majeur, corrélation forte possible avec les actifs et un risque de krach actions et obligataire. La crise qui s'ensuivrait nous paraît être un des seuls scénarios possibles de défauts majeurs dans l'assurance française ou européenne : il s'agit bien d'un risque systémique, probablement même insupportable au niveau d'un seul Etat.

Cette nouvelle donne appelle une sensibilisation de toutes les composantes du marché et une évolution des types de couverture. Malgré une situation à la limite de l'assurabilité, le marché a pu développer dans les montages existants, grâce à la discipline de marché, à la mutualisation des risques et aux garanties d'Etat, une des plus importantes capacités NBCR au monde en réassurance dommages et une capacité significative NBCR en Assurances de Personnes.

L'APREF pense qu'il serait utile pour le marché de :

- Produire dans le cadre de Solvabilité 2 des scénarios de marché normalisés (toutes branches) en coopération avec toutes les autorités concernées, telles l'ACAM.
- Evaluer les différentes couvertures des régimes ou montages et leur imbrication en cas d'attentat nucléaire : BCAC (Assurances de Personnes), FGTI (Fonds de Garantie des Attentats et Infractions en corporels), GAREAT (risques industriels), couvertures individuelles (risques de masse), Assuratome (RC des exploitants nucléaires), Risques de guerre (Transport).

L'APREF souhaite à court terme le maintien de la solution actuelle, en respectant les fondamentaux de l'accord sur les risques industriels et la séparation avec les petits risques. Il conviendra ensuite de réfléchir à des solutions permettant de traiter des sinistres multi-branches.

Quelles que soient les solutions retenues, le marché aura besoin dans ce domaine de solidarité, mutualité, visibilité et pérennité pour préserver la meilleure couverture à un prix compétitif pour l'ensemble des assurés.

Siège social : c/o Caisse centrale de réassurance – 31 rue de Courcelles – 75008 Paris

Secrétariat : c/o Jean-Marc SZMARAGD – SCOR – 1 avenue du Général de Gaulle – 92074 Paris la Défense Cédex

www.apref.org
